



L'écho des Lutins



L'association : Historique

Créée en 1994 par trois mamans de la commune d'Haravilliers, l'association (loi 1901 à but non lucratif) a pour objectif de répondre aux besoins de garde des enfants de 0 à 11 ans.

Haravilliers, 480 habitants, une population nouvelle de couples jeunes avec de petits enfants travaillant pour la plupart sur Cergy ou sur Paris. L'école de 9h00 à 16h30 pose de gros problèmes de garderie.

1994 : L'association est créée. Elle a pour objectif principal d'accueillir les enfants avant et après les heures de classe. Cette garderie a lieu dans la bibliothèque de l'école et des mamans bénévoles assurent un roulement pour surveiller et animer : 12 enfants sont inscrits la première année.

1995 : Face à une demande pressante des parents, l'activité de l'association s'étend à l'accueil des enfants le mercredi et durant les vacances scolaires. L'ancienne école est mise à notre disposition par la mairie d'Haravilliers qui suit nos projets.

1996 : 40 enfants sont inscrits et nous travaillons sur un projet pédagogique « L'enfant et son environnement, l'enfant dans le monde rural ». La ferme pédagogique voisine nous sert de support.

1997 : Le centre de loisirs est habilité par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour un accueil permanent de 40 enfants maternelle et primaire et une troisième classe est ouverte à l'école.

1998 : La Mairie d'Haravilliers achète un pavillon et le met à notre disposition après travaux et mises aux normes, en conformité avec la DDASS.

La crèche d'Haravilliers ouvre ses portes. Elle est habilitée par le Conseil Général du Val d'Oise pour recevoir 16 bébés de 2 mois à 2 ans et demi.

1999 : Le besoin d'une structure similaire à Marines se fait sentir. Des travaux d'aménagement et de mise en conformité sont entrepris dans des locaux vacants du centre de gérontologie JB Cartry. Une convention tripartite entre le centre hospitalier, propriétaire, la mairie de Marines, locataire et notre association, gestionnaire, est signée. Le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales nous apportent leur soutien financier, notamment en ce qui concerne l'aménagement des locaux.

2001 : La crèche de Marines ouvre en janvier avec un agrément pour 20 bébés. La partie halte-garderie ouvre en septembre avec un agrément pour 10 enfants.

La Communauté de Communes du Val de Viosne, nouvellement créée, prend la compétence « Petite Enfance » et subventionne l'association.

2003 : La mairie d'Haravilliers, en partenariat avec le Conseil Général et la Mutualité Sociale Agricole, fait agrandir la salle de jeux de la crèche d'Haravilliers par une véranda. La crèche obtient un agrément de 4 lits supplémentaire.

Les crèches deviennent structures multi-accueil : la halte-garderie de Marines est fermée et la crèche habilitée pour l'accueil de 30 bébés.

Administration

L'association « Les Lutins du Vexin » est une association Loi 1901, à but non lucratif, gérée par un **Conseil d'Administration** comprenant :

président, trésorier, secrétaire général, des adjoints et des membres. **Ces membres (le Bureau) sont élus pour deux ans par l'Assemblée Générale et rééligibles.**

Egalement, des membres de droits (représentants des collectivités locales : mairies, communautés de communes) qui sont désignés, non élus, sans limitation de mandat.

Réunions

- **du Conseil d'Administration** : au moins deux fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des voix.

- **du Bureau** : Une fois par mois.

Il veille au bon fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales prises par l'Assemblée Générale, en application des décisions du Conseil d'Administration.

- **de l'Assemblée Générale** : Une fois par an.

Elle comprend également les membres bienfaiteurs (toutes personnes apportant un soutien financier sous forme de dons) et les membres actifs (toutes personnes faisant acte de candidature et payant une cotisation annuelle).

**Vous impliquer dans l'association (participer à sa vie et aux prises de décisions) c'est voter à l'Assemblée Générale !
Pour voter, il faut être adhérent et à jour de sa cotisation annuelle.**

Renseignez-vous auprès du personnel.